UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

(FASHS)

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE

(DHA)

MEMOIRE DE LICENCE

Option : Histoire

L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DU DAHOMEY ET SES ACTIONS DE 1957 - 1960.

Présenté par :

ADANDOSSOSSI Roger

Sous la direction de :

Dr Rogatien M. TOSSOU

Maître de Conférences en Histoire

DHA/FASHS/UAC

Soutenu le 02 /06 / 2021

Sommaire

Sommaire i

Dédicace ii

Remerciements ……..……iii

Sigles ou acronymes iv

Résumé/Abstract: v

Introduction 1

CHAPITRE 1 : AUX ORIGINES DU MOUVEMENT SYNDICAL AU DAHOMEY7

CHAPITRE 2 : LES MOYENS DE LUTTE DE L'UNSTD 23

CHAPITRE 3 : LES ACTIONS DE L'UNSTD DANS LE PROCESSUS D'ACCÈSSION À L'INDEPENDANCE……..……36

Conclusion 50

Références bibliographiques 54

Table des matières 60

Dédicace

A

- mon feu père Désiré Adandossossi qui a su l'importance de l'instruction en m'inscrivant à l'école avant de rejoindre le père céleste.

- ma très chère et tendre génitrice Catherine Amoussou qui n'a jamais cessé de me soutenir tout au long de mon cursus scolaire et universitaire.

Remerciements

Nous voudrions remercier :

- le Docteur (MC) Rogatien M. Tossou, notre directeur de mémoire qui a accepté de diriger ce travail et qui, en dépit de ses occupations, n'a ménagé aucun effort pour nous faire bénéficier de sa disponibilité. Nous lui réitérons notre profonde et sincère gratitude ;
- notre aîné Hermann Adimou qui a toujours répondu au profit de l'effectivité de cette recherche,
- monsieur Timothée Adanlin pour la collaboration dont il nous a fait preuve lors de nos travaux de terrain ;
- madame Bernadette Chabi Gnon - Ouré épouse Worou pour nous avoir soutenu moralement, financièrement et matériellement
- nos oncles Nicolas Tchéha, Jean Akognikou Agbossamepour leur soutien tout au long de notre recherche, merci infiniment ;
- mes frères et sœurs, Fidel, Alexis, Jonas, Urbain, Brice, Dieudonné, Anicet Médard, Zachée, Samuel, Solange et Sabine Adandossossi pour leur soutien indéfectible.
- à tous nos professeurs du Département d'Histoire et d'Archéologie qui ont contribué à notre formation, nous exprimons nos sentiments de profonde gratitude ;
- enfin, nos remerciements vont en direction de nos camarades de promotion pour leurs soutiens divers et à tous ceux qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à la réussite de ce travail.

Sigles ou acronymes

AEF	Afrique Équatoriale Française
AOF	Afrique Occidentale Française
CATC	Confédération Africaine des Travailleurs Croyants
CASL – FO	Confédération Africaine des Syndicats Libres - Force Ouvrière
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CISL	Confédération Internationale des Syndicats Libres
CGT	Confédération Générale du Travail
CGTA	Confédération Générale du Travail Autonome
CGT – FO	Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
CGTU	Confédération Générale du Travail Unitaire
FO	Force Ouvrière
MLN	Mouvement de Libération National
PND	Parti des Nationalistes Dahoméens
PDU	Parti Dahoméen de l'Unité
SAAD	Syndicat des Auxiliaires de l'Administration du Dahomey
SECID	Syndicat des Employés du Commerce et d'Industrie du Dahomey
SNPCSD	Syndicat National du Personnel des Cheminots Spécialisés du Dahomey
SOHMDA	Société des Huileries Modernes du Dahomey
SYFODA	Syndicat des Fonctionnaires du Dahomey
UGTAN	Union Nationale des Travailleurs d'Afrique Noire
UNSTD	Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey

Résumé

Cette étude basée sur l'UNSTD s'inscrit dans la problématique suivante : " quels ont été les origines, moyens et actions de l'UNSTD de 1957 - 1960 ? ". La résolution de ce problème vise à déterminer les origines, moyens et actions de l'UNSTD de 1957 - 1960.

L'approche méthodologique est basée sur la recherche documentaire, l'enquête du terrain et l'analyse des résultats.

Le syndicalisme dahoméen est né du syndicalisme français et africain. Il a, durant la période allant de 1945 à 1957, donné naissance à plusieurs syndicats nationaux qui se sont constitués en Union nationale des syndicats des travailleurs du Dahomey (UNSTD, 1957 - 1960), section territoriale de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN).

L'UNSTD a su bien s'organiser pour lutter contre l'impérialisme européen. Elle a pris de fait, des positions radicales, en se prononçant très tôt pour l'indépendance totale du Dahomey, l'indépendance qu'elle souhaitait voir se réaliser dans l'unité. Cette prise de conscience des différentes Centrales au sein de l'UNSTD a, à travers ses moyens et action de lutte, contribué à accélérer la chute du colonialisme français au profit de l'indépendance du Dahomey, le 1 er août 1960.

Mots clés : UNSTD, lutte, action, indépendance, Dahomey.

Abstract:

This study based on the UNSTD is part of the following issue: "What were the origins, means and actions of UNSTD in 1957-1960?". The resolution of the problem aims to specify the origins, means and actions of UNSTD in 1957 1960.

The methodological approach adopted includes documentary research, oral source, data processing and analysis of results.

It has during that the period of Dahomey was born from African and French unionism. During the period from 1945 to 1957, saw many national unions which will form the National Union of Workers 'Unions of Dahomey (UNSTD, 1957 - 1960), a territorial section of the General Union of Workers' Unions of black Africa (UGTAN).

It knew how to organize itself well to fight against colonial imperialism. The UNSTD took de facto radical positions, declaring itself very early on for the total independence of Dahomey, independence which it wished to see realized in unity. This awareness of the various centrals within the UNSTD, through these means and action of struggle, contributed to hasten the fall of French colonialism to the independence of Dahomey, on August 1 st, 1960.

Keywords: UNSTD, struggle, action, independence, Dahomey.

INTRODUCTION

Le syndicat né de la grande révolution au XVIII^{ème} siècle en Europe et au XIX^{ème} siècle aux Etats – Unis donna naissance à deux grandes classes dont le prolétariat. Les travailleurs de cette classe ouvrière inspirés du modèle français de l'époque, étaient très actifs. Jusqu'au milieu des années 40, Européens, Africains voir même Dahoméens se sont organisés de façon séparée en raison de la discrimination raciale. C'est dans cette perspective que le mouvement syndical fut implanté au Dahomey (actuel Bénin) avec la colonisation comme une émanation du mouvement syndical français avec ses marques distinctives et ses idéologies façonnées par la CGT et la CFTC. Évoluant dans un creuset pluraliste, le mouvement syndical dahoméen amorça sa première mutation vers l'unité syndicale en marge de la création de l'Union générale des travailleurs de l'Afrique noire (UGTAN) à la conférence africaine en janvier 1957. Au cours de cette même assise, il est recommandé que les participants créent une Union nationale dans leurs pays respectifs. C'est ainsi qu'il a été créé l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Dahomey. Cette unité réalisée par les travailleurs dahoméens a permis d'unifier leur force pour la libération du Dahomey de l'ordre colonial.

Dans le but de montrer la contribution de l'UNSTD - UGTAN dans le processus d'accession à l'indépendance du Dahomey, le sujet intitulé : ‹‹ **L'Union nationale des syndicats des travailleurs du Dahomey et ses actions de 1957 – 1960** ›› a été choisi.

Le problème qui se dégage de ce thème est le suivant : ‹‹ **Quels ont été les origines, moyens et actions de l'UNSTD de1957 - 1960 ?** ››.

Les bornes chronologiques considérées sont 1957 et 1960. En effet, 1957 est l'année au cours de laquelle l'UNSTD, section territoriale de l'UGTAN, fut créée[1]. Quant à

[1]Entretien réalisé avec Timothé Adanlin, le 07 mars 2020 à Cotonou.

l'année 1960, elle marque l'accession de plusieurs pays africains à l'indépendance dont le Dahomey.

L'objectif de ce travail est de déterminer les origines, moyens et actions de l'UNSTD de 1957 à 1960.

La question de l'UNSTD dans la lutte contre le colonialisme a été abordé par certains auteurs. Ainsi dans le cadre de la réalisation de cette étude plusieurs travaux ont été consultés. Il s'agit de quelques articles historiques et mémoires de Licence et de Maîtrise soutenus par les juristes, politologues de la FADESP, des chercheurs de l'ENAM et de la Sociologie, de documents d'archive[2] et acteurs de la vie politique. Dans ce cas, la démarche méthodologique n'est pas la même que celle de l'Histoire. L'approche méthodologique n'étant pas également la même, elle fonde la pertinence de ce sujet de recherche malgré la floraison de littératures sur le thème. Au nombre de celles-ci, nous pouvons évoquer le cas de :

G. Balaro (2005), *Étude sur le paysage syndical au Bénin :* à travers ce travail, il approuve la naissance à Cotonou le 19 Janvier 1957 de l'UGTAN qui avait indéniablement permis aux travailleurs dahoméens de réaliser l'unité syndicale en créant l'UNSTD, section territoriale de l'UGTAN. Pour lui, l'UNSTD regroupait en son sein la quasi-totalité des syndicats nationaux.

L. Dossou, (1994), *Le mouvement syndical au Dahomey (Bénin) depuis la période coloniale (1938 - 1994). Dans cet* article présenté lors d'un Séminaire International de l'EUMC, l'auteur a montré que les étudiants membres de la FEANF puis les militants de l'UGTAN ont été les champions de l'accession du Dahomey à l'indépendance. Il a notifié que la toute première difficulté était que la tâche a été malaisée que c'est

[2] Le Journal Officiel du Dahomey (JO) 1957 - 1958 - 1959 et 1960, France - Daho 1957 - 1958 1959 et 1960

l'ancien Secrétaire général de l'UNSTD - UGTAN qui avait eu la charge du ministère du travail dans le premier gouvernement de la Loi - Cadre comme se fut le cas de Guillaume Fagbamigbé.

E. Zounon, (2010) dans *UNSTB : 35 ans de lutte ouvrière*, nous apprend que les syndicalistes du Dahomey se sont inspirés de l'expérience de l'UGTAN (19 - 01 - 1957) pour concrétiser l'UNSTD qui devient une section locale de l'UGTAN. Cette action vient à point nommé confirmer leur effort d'unification.

A. C. Imorou, (2019) à travers *Audit et analyse du paysage syndical au Bénin*, nous démontre que plusieurs combats ont été menés par les syndicats pour se soustraire de la domination coloniale. Cette nouvelle position des syndicats dahoméens regroupés à partir de 1957 au sein d'un ensemble plus vaste dénommé UGTAN les rapprochait des idées politiques que défendaient les partis politiques qui avaient du mal à se constituer et les étudiants regroupés au sein de la FEANF et l'UGEED. Ces luttes menées par les syndicats de l'UNSTD, des partis politiques, les étudiants ont conduit le pays à l'indépendance.

C. M. Adéchina, (2005), a montré à travers son travail de recherche autour du sujet *La mise en œuvre de la liberté syndicale au Bénin*, que les changements successifs de régimes politiques au Dahomey avaient entraîné des divergences de point de vue au sein de l'UNSTD. Il signifiera que la toute première conséquence aura été la scission de l'UNSTD de la Confédération des croyants.

O. S. D. E. Padonou (2017), *Mouvements syndicaux dans l'enseignement primaire au Bénin : contexte d'émergence, enjeux et dynamiques à partir d'une étude dans la*

commune d'Adjarra. Elle nous entretien sur la réaction des travailleurs lors de la création de l'UNSTD comme prémisse de la défense des libertés démocratiques.

S. A. Akindès (2016), à travers son : *Essai d'histoire du temps présent au Bénin postcolonial*, s'est basé sur la période de 1946 - 2011. Pour lui, les syndiqués de l'UGTAN considèrent que les membres des partis politiques légaux de cette époque sont des usurpateurs à qui la puissance coloniale a imposé l'indépendance et qu'ils n'ont donc pas une véritable légitimité pour conduire le Dahomey à son accession à la souveraineté internationale. Par ailleurs, il confirma que les artisans principaux au Dahomey de la lutte pour l'indépendance ont été les étudiants et élèves associés à d'autres intellectuels fonctionnaires de l'administration, syndiqués de l'UGTAN.

Pour mener à bien cette recherche, la méthodologie est axée sur plusieurs points dont : la recherche documentaire, les travaux de terrain, le traitement et analyse des données. Dans un premier temps, la visite de certains centres de documentation, de bibliothèques a été effectuée. Dans ces centres, les anciens mémoires de licence, de master et de thèses ont été consultés dans le centre de documentation de l'ex - FLASH et du DHA. Dans un second temps, des documents ont été consultés aux Archives nationales du Bénin (ANB), à la Bibliothèque nationale du Bénin (BNB), au Centre des activités éducatives au Bénin (CAEB), au Centre d'étude et de documentation (CED), à la Fondation Jean Pliya et à la Bourse du travail. Ces centres visités ont permis d'avoir une certaines informations. L'internet a permis également de faire le point des études réalisées sur les mouvements syndicaux afin d'élargir la connaissance par rapport au sujet abordé par certains auteurs. Les travaux de terrain ont permis d'adresser des questionnaires à des personnes ressources contactées auxquels ils ont pu

apporter une grande contribution à la réalisation de ce travail sur des questions spécifiques.

Les différentes informations obtenues de la recherche documentaire et de l'enquête du terrain ont été analysé, croisé, regroupé et passé de la critique interne et externe.

Pour la réalisation de ce travail, plusieurs difficultés ont été rencontrées. La première difficulté est celle relative à la non disponibilité de certains mémoires dans certains centres qui sont censés les héberger (à la Bibliothèque Nationale du Bénin et au Centre de documentation de l'ex - FLASH). Le problème des moyens financiers reste aussi crucial. Une autre difficulté est liée à l'étroitesse de nos connaissances en méthodologie de recherche en Histoire et à notre manque d'expérience criarde. De plus certaines personnes indiquées auprès desquelles nous pourrions trouvé des documents relatifs de notre sujet n'ont pas été contactées. Mais grâce aux encouragements de notre directeur de mémoire, nous avons pu atteindre ce niveau dans le travail.

Le travail est structuré en trois chapitres. Dans le premier chapitre, il est abordé la question des origines du mouvement syndical au Dahomey. Dans le deuxième chapitre, il est présenté les moyens de lutte de l'UNSTD. Quant au troisième chapitre, il expose les actions de l'UNSTD.

CHAPITRE 1 :

AUX ORIGINES DU MOUVEMENT SYNDICAL AU DAHOMEY

La révolution industrielle a favorisé la mise au jour de plusieurs mouvements ouvriers dont le syndicalisme, un fait social et politique que représentent l'existence et l'action des syndicats de travailleurs salariés. Le syndicalisme revêt des spécificités propres à un pays selon ses réalités socioculturel et politique. Dans ce chapitre, il s'agit de s'intéresser à l'historique du mouvement syndical au Dahomey, du contexte de création de l'UNSTD et de ses idéaux.

1 - 1 : Historique du mouvement syndical au Dahomey

Le syndicalisme au Dahomey (actuel Bénin) se situe dans le prolongement du mouvement syndical international en général et du mouvement syndical africain en particulier. Dans cette partie de l'étude, il s'agit d'étudier l'origine et l'apparition du mouvement syndical au Dahomey, l'évolution du mouvement syndical au Dahomey des origines à 1945, le mouvement syndical de 1945 - 1957.

1 - 1- 1 : Origine et apparition du mouvement syndical au Dahomey

La révolution industrielle du XVIII^{ème} en Europe en général et en France en particulier a entraîné un bouleversement des forces productives. Cette situation avait occasionné la lutte des travailleurs, car ceux-ci n'ont qu'une marchandise, leur force de travail. La lutte fut rude car la rigueur du pouvoir à l'égard des associations spontanées de travailleurs n'a d'égale que l'acharnement de ces derniers à s'associer. Cette révolution industrielle qui fut donc traduite par l'apparition des machines et des fabriques, n'étaient pas simplement une révolution technique ; elle a exercé aussi son influence sur la composition des classes de la société, en particulier sur la naissance et le développement de deux classes antagonistes : la bourgeoisie et le prolétariat industriel.

Cette révolution a permis une transformation qualitative de la société et a conduit à l'apparition et au développement des rapports entre l'employeur et le salarié. À la naissance de la classe ouvrière, l'industrie européenne a su émerger. En effet, l'employeur disposant des moyens de production tandis que le salarié ne vit de ses bras. Les ouvriers ne pouvant plus accepter ces conditions de travail effroyable, ces journées de travail interminables, ces salaires de famines, et cette rude discipline dans les usines se sont organisés. Il faut attendre la reconnaissance légale du droit syndical pour voir l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés. Ainsi que l'institution de la loi française du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats. Elle dispose que :

> Les syndicats ou associations professionnelles même de vingt personnes exerçant la même profession, de métiers similaires ou de professions connexes, concourent à l'établissement de produits déterminés pourront se constituer librement sans autorisation du gouvernement. (Extrait de l'article 2 de la loi Waldeck Rousseau du 21 mars 1884).

Elle précise à l'article suivant que : ‹‹ les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles ››. (Tiré de l'article 3 de la loi Waldeck Rousseau du 21 mars 1884). Suite à la reconnaissance légale de ladite loi, plusieurs organisations syndicales ont vu le jour en France. Les articles ci-dessus ont donc favorisé la création de plusieurs Centrales métropolitaines à partir de 1895[3]. Pour J. K. Zerbo, 1978, p. 473, ‹‹ Trois principales centrales, C.G.T. (Confédération Générale du Travail) de loin la plus puissante, C.F.T.C. (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) et F.O. (Force Ouvrière) ›› ont marqué l'histoire du syndicalisme français. À partir de cet instant, le

[3] Elle est l'année au cours de laquelle le congrès constitutif de la CGT a lieu à Limoges

syndicalisme français a pris une nouvelle allure avec la naissance de ces nouvelles centrales. Si le syndicalisme français s'est apparu vers les années 1800, il faut attendre la deuxième moitié du XX è siècle pour voir la propagation de ces dernières dans les colonies d'Afrique. C'est pour cette raison qu'à travers toutes les colonies francophones d'Afrique, ces centrales métropolitaines ‹‹ étaient au départ comme leur nom l'indique, de simples extensions en Afrique ›› (J. K. Zerbo, 1978, p. 477). Le syndicalisme africain a connu un essor tardif à cause de l'industrialisation qui fut pratiquement interdite. Plusieurs manifestations ayant abouti à son autonomisation plus tard, en 1956, à la création de la CGTA (Confédération générale des travailleurs Africains) qui rompit ses liens avec les organismes français et internationaux. La CFTC était devenue aussi au cours de la même année c'est - à - dire en 1956, la CATC (Confédération africaine des travailleurs chrétiens) marquant ainsi un peu ses distances avec l'organisation mère, puisqu'elle comportait aussi les musulmans. Quant aux syndicats F.O. (Force ouvrière), restant plus ou moins dans la mouvance de l'administration et de leur centrale métropolitaine, créaient à Abidjan la C.A.S.L. (Confédération africaine des syndicats libres) en février 1958. La reconnaissance du droit syndical à l'avènement des centrales françaises aux travailleurs, apparaît comme une conquête fondamentale. Mais par l'effet d'imitation, les colonies françaises d'Afrique dont fait partie le Dahomey se sont vues doter des amicales et associations professionnelles inspirées de celles métropolitaines.

1 - 1 - 2 : Évolution du mouvement syndical au Dahomey des origines à 1945

La période allant de 1906 à 1945 s'inscrit dans la première phase (1906 - 1957) de l'histoire des mouvements syndicaux dahoméens qui a vu une augmentation

considérable des amicales et des associations professionnelles en Afrique notamment au Dahomey. Dès la colonisation jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le syndicalisme au Dahomey tire son origine du syndicalisme français et se situe à la période coloniale. ‹‹ L'histoire du syndicalisme dahoméen a commencé avec la colonisation plus précisément en 1906 avec l'implantation du WARF (Cotonou) et la pose de chemins de fer ›› (E. Zounon, 2010, p. 13). Bien que le droit syndical ait lieu en mars 1884 en France, il faut reconnaitre qu'au Dahomey, il a pris du temps avant d'être une réalité. Mais bien avant cette liberté syndicale en Afrique comme au Dahomey, le syndicalisme y existait mais de façons embryonnaire et clandestine. Les formes embryonnaires du syndicalisme dahoméen s'expliquaient par des constitutions d'amicales et d'associations professionnelles. ‹‹ Ces amicales étaient, par exemple, pour la plupart les anciens élèves de William Ponty. Elles regroupaient également les travailleurs dont la France avait besoin[4] ››. C'est ainsi que les syndicats ont commencé par apparaître surtout au milieu des années 30 par des associations professionnelles florissantes. C'est le cas des associations réunissant sous l'égide du Clergé catholique, les fonctionnaires, les employés du commerce et les cheminots. ‹‹ Au sein de ces dernières associations professionnelles, les futurs leaders syndicaux enseignants font leur première expérience de l'action collective[5]››. Le décret pris le 11 mars 1937 a favorisé la création des premières organisations syndicales à partir de 1938. En vertu de sa réglementation, ‹‹ seuls les travailleurs titulaires du certificat d'études primaires élémentaires, sont autorisés à se syndiquer ›› (L. Dossou, 1994, p. 1). C'est dans cet élan que :

[4]Entretien réalisé avec Adékpédjou Sylvain Akindès, le 19 mars 2020 à Cotonou.
[5]Entretien réalisé avec Azizou Chabi Imorou, le 17 février 2021à Abomey - Calavi.

> Le premier syndicat, le SACBN, formé le 12 avril 1938 est dirigé par Félix d'Oliveira. Progressivement de nombreux autres syndicats ont vu le jour, on peut citer le syndicat du Bénin - Niger, constitué des ouvriers du chemin de fer et dirigé par Hospice Hounkanrin ›› (L. Dossou, 1994, p. 16).

L'objectif de ces derniers ont été de lutter contre la discrimination raciale qui exclut les Dahoméens des postes de direction au profit des européens présent sur le territoire. Dès 1944, on nota une très forte syndicalisation au sein des employés du commerce, avec néanmoins, des nuances importantes d'un secteur d'activité à un autre. C'est ainsi que les employés du commerce et ceux d'industrie se sont unis pour créer le Syndicat des employés du commerce et d'industrie du Dahomey (SECID) en 1945. À sa constitution, il avait pour Secrétaire général Guillaume Fagbamigbé. Il s'est affilié à la CGT française. Il a pour objectif de défendre les intérêts des salariés du secteur du commerce et d'industrie. Cette période a tracé la voie aux nouveaux syndicats naissant après 1945.

1 - 1 - 3 : Le mouvement syndical du Dahomey de 1945 à 1957

La période de 1945 - 1957 s'inscrit dans la deuxième phase de 1906 à 1957 des mouvements syndicaux dahoméens a connu une augmentation considérable du nombre de syndicats au Dahomey.

Au lendemain de la Seconde Guerre, le syndicalisme dahoméen a pris une nouvelle allure à la suite de la liberté syndicale. ‹‹ La reconnaissance constitutionnelle du droit de grève par le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 constitue l'essentiel des droits syndicaux acquis pendant la période coloniale ››. (V. B. Dago, 2005, p. 5). L'affirmation de la liberté syndicale par les activités coloniales a permis dans toutes les colonies francophones d'Afrique en général et au Dahomey en particulier que les syndicats peuvent désormais réclamer leurs droits une fois que ceux-ci sont bafoués.

Cette promulgation du droit d'association sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion a favorisé la création au Dahomey d'une multitude de syndicats. ‹‹ Entre le 15 janvier 1945 et le 22 décembre 1947, on a dénombré trente-sept nouveaux syndicats. ›› (L. Dossou, 1994, p. 15). Cette période qui s'est marquée par plusieurs syndicats sera soumis au décret du 11 mars 1937 a été un blocage à plusieurs groupes à se syndiquer. « Le droit syndical est reconnu à tout travailleur africain ayant le CEPE[6] alors que tout le monde n'a pas ce fameux sésame. » (K. E. G. Tolli, 2016, p. 1). La conférence politique du Brazzaville de 1944 a joué un rôle pilier dans la promulgation de la liberté syndicale en 1946 dans la colonie. Elle favorisa la contribution, à la période d'après-guerre, des centrales françaises au Dahomey, la naissance de deux grands courants : confessionnel et libéral. Le courant confessionnel sous l'égide de la CFTC de trois syndicats en 1947 : le SYNEPDA, le SAAD et le SYFODA. Le courant libéral, quant à lui, donna naissance au SNPCSD connu sous le sigle F. O. en 1948. Plusieurs autres syndicats virent aussi le jour. Il s'agit du syndicat des médecins, des pharmaciens, vétérinaires et sages-femmes. En plus, le syndicat des Agents des postes et télécommunication. En Afrique comme au Dahomey, la période de 1950 à 1957 fut considérée comme celle ayant été marquée par plus de vigueur et plus de militantisme. Cette dernière a favorisé l'organisation de plusieurs mouvements revendicatifs. Ces mouvements ont conduit à l'aboutissement de l'unité réalisée dans la colonie.

Cette seconde période de 1945 à 1957 a marqué le mouvement syndical au Dahomey à travers l'apparition de plusieurs syndicats nationaux ancêtres à l'UNSTD.

[6] Il s'agit du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires.

1 - 2 : Contexte de création de l'UNSTD

L'UNSTD est née suite à l'incapacité des syndicats nationaux existants de jouer leur rôle. C'est dans les cendres de ces syndicats précurseurs que l'UNSTD naquit. Ils sont entre autres : le Syndicat des Employés du Commerce et d'Industrie du Dahomey (SECID), Syndicat des enseignants du Dahomey (SYNEPDA) et le Syndicat national du personnel des cheminots spécialisés du Dahomey (SNPCSD).

1 - 2 - 1 : Le syndicat des employés du commerce et d'industrie du Dahomey

Le SECID est né en 1945. Sa naissance coïncida avec la fin de la Seconde Guerre mondiale. À sa constitution, il s'est affilié à la Confédération générale du travail française. Au Dahomey, le Syndicat des employés du commerce et d'industrie du Dahomey (SECID) avec à sa tête Guillaume Fagbamigbé[7](ensuite François Aguessy) donnait de l'impulsion pour la lutte des travailleurs. (Missions chrétiennes, 2003, p. 104). Grâce au leadership de son Secrétaire général, les travailleurs ont su s'engager dans la lutte contre l'oppresseur. Cette branche professionnelle est constituée des travailleurs du secteur de commerce et d'industrie. Cependant, les leaders de cette Centrale ne s'intéressèrent plus trop aux objectifs assignés. Ils participaient à l'animation de la scène politique. À partir de cet instant, l'action syndicale embrassa celle politique. Ils profitaient de la confiance que leurs syndiqués ont placée en eux pour accéder à des postes syndical et politique. ‹‹ Entre les élections de 1951 et de 1952, la situation devait évoluer quelque peu ; un nouveau mouvement politique, d'origine syndicale, vit le jour ›› (Th. Monod, 1953, p. 191). Cet engagement politique

[7]Il a été le Secrétaire général du SECID avant d'être élu député lors du renouvellement de l'Assemblée Territoriale. Il a été également le Secrétaire de l'Union des Syndicats conférés CGT du Dahomey, a été aussi désigné comme président de la Conférence de Cotonou. Il occupa plus tard le poste du ministre du travail au premier gouvernement de la Loi - Cadre.

du leader charismatique impose son hégémonie à la grande masse des travailleurs. La liste Fagbamigbé, soutenue par les syndicats cégétistes avait obtenu la majorité des voix à Cotonou. Cette victoire inestimable de la liste avait fait de son leader un grand rassembleur que cela soit sur le plan syndical comme celui politique. Il représenta une force majeure sur lequel le colon s'appesantit pour fragiliser le syndicat dont il est leader. ‹‹ Son influence était telle que le premier gouvernement issu de la Loi - Cadre, n'a pas manqué de prendre Monsieur Guillaume Fagbamigbé comme ministre du Travail, en piégeant ainsi le syndicat le plus en vue. ›› (Th. Monod, 1953, p.191).

Il a, à travers son ambition politique, mis en mal les intérêts de son syndicat et de ses actions. Ce dernier ne visait alors que son intérêt personnel au détriment de celui de la masse salariale.

1 - 2 - 2 : Le syndicat national des enseignants du Dahomey

La période allant de 1946 à 1947 a été marquée par une multitude de syndicats à vocation religieuse. C'est le cas par exemple du SYNEPDA. À sa naissance, il a joué un rôle capital allant dans le sens de la défense des travailleurs du secteur éducatif. Il était une Centrale affiliée à la CFTC. Bien qu'il lui soit affilié, il n'a pas mené ses actions sous l'égide religieuse. Sa naissance au Dahomey avait été considérée comme celle d'un pionnier. Il avait pour objectif principal la défense des intérêts des travailleurs du secteur de l'enseignement pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Cette centrale naquit sous le contrôle de Valentin Djibodé - Aplogan[8] pour corriger les injustices dont les instituteurs ont été victimes au détriment des

[8] Il enseigna plusieurs années à Allada avant de faire son entrée politique. Il a été député à l'Assemblée Nationale, au Conseil de Dakar et à l'Assemblée Territoriale. Président de la première assemblée indépendante. Président de la cour suprême.

instituteurs européens. Ces injustices s'expliquèrent par la discrimination[9] à laquelle les instituteurs s'exposent. Pour cela, ils ont très vite demandé :

> L'africanisation des cadres, l'installation matérielle et morale des jeunes maîtres dans les postes de brousse, leur intégration au sein des Conseils de notables, un meilleur acheminement des courriers, des logements décents. (A. C. Imorou, 2010, p. 8).

Ces réclamations ont activement participé à la décolonisation de l'école dahoméenne. Elles ont également permis d'aboutir à l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants.

1 - 2 - 3 : Le syndicat national du personnel des cheminots spécialisés du Dahomey

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une nouvelle génération de leaders syndicaux arriva à la tête de nombreuses organisations .professionnelles. C'est le cas du Syndicat des cheminots d'AOF. Dans ce cadre, plusieurs responsables syndicaux dahoméens ont été arrêtés le 10 janvier 1948 et furent relâchés trois jours après. C'est dans cette perspective que le Syndicat national du personnel des cheminots spécialisés du Dahomey (SNPCSD) section territoriale des cheminots d'AOF. Il a été créé en janvier 1948. À sa constitution, il était affilié à la CGT - FO. Il avait pour Secrétaire général, Corneille Eddoh Coffi.[10] La confiance placée à celui-ci à la tête de la centrale lui a été renouvelé lors de la conférence africaine de Cotonou. Le Syndicat des cheminots dont on a pu connaître la puissance lors de la grève des cheminots en 1947, a marqué son passage parmi les autres.

[9]Selon Azizou Chabi Imorou, elle s'identifie entre les instituteurs européens constitués pour la plupart des missionnaires, religieux ou encore en nombre relativement réduit des volontaires civils d'une part et des instituteurs indigènes d'autre part. Ces derniers sont entre autres des instituteurs et des instituteurs adjoints.
[10]Il a été le premier Secrétaire général du personnel des cheminots spécialisés avant d'être plus tard nommé ministre de l'éducation.

Sur le plan strictement syndical, les syndicats dahoméens ont développé plusieurs les actions. Ces actions ont abouti à des résultats inégaux selon les domaines considérés. Les résultats obtenus malgré la dis proportionnalité sociale : ‹‹ Le vote du code du travail en 1952 ; l'application des dispositions de l'article 91 qui occasionne la suppression du payement des salaires par zones géographiques en 1954 ; en 1955, les statuts particuliers sont adoptés. ›› (L. Dossou, 1994, p. 3).

Malgré les progrès notés, d'un secteur d'activité à un autre, des syndicats précurseurs n'ont pas pu combler toutes les attentes qu'on espérait d'eux. Les conditions de vie et de travail de ces branches professionnelles sont toujours à déplorer. En ce moment, le syndicalisme dahoméen présentait encore plusieurs autres insuffisances. Au nombre de celle-ci, il a été retenu que la lutte a toujours été sélective. Elle varie d'un syndicat à un autre. Les motions de grève notifiées n'ont pas toujours été conformes. Certains leaders comme Guillaume Fagbamigbé (Ministre du travail du 1er gouvernement de la Loi - Cadre), Albert Akindès (Secrétaire du gouvernement en 1956) ont toujours accumulé deux postes à la fois. Ce fait n'a pas été du goût de leurs seins. Dans le souci de corriger ces imperfections en rendant générale la lutte syndicale dahoméenne, tous les syndicats nationaux et d'autres groupuscules ont crée l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Dahomey (UNSTD), section territoriale de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN). Elle a été dirigée par Guillaume Fagbamigbé. Cette unité a été réalisée par les syndicats dahoméens lors de la conférence africaine de Cotonou en janvier 1957. Elle regroupait en son sein tous les principaux syndicats dont le SECID, le SYNEPDA, le SAAD[11], le SYFODA[12], le

[11]Syndicat des auxiliaires de l'administration du Dahomey créé en 1947.
[12]Syndicat des fonctionnaires du Dahomey créé en 1946.

SNPCSD et d'autres groupuscules. Elle fut évidemment un syndicat déclaré officiellement avec ses objectifs corporatistes. Elle se situait à l'avant-garde des mouvements dahoméens. C'est ainsi qu'elle opta sans ambiguïté pour le syndicalisme - révolutionnaire puisqu'au plan corporatiste, l'UNSTD a été une organisation en lutte pour la défense des intérêts matériels de ses membres. Cette lutte se transforma plus tard en une lutte anti - colonialiste à l'accession du Dahomey à l'indépendance. Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est assignée, l'UNSTD n'a cessé de ménager des efforts dans la concrétisation de ses idéaux.

1- 3 : L'UNSTD et ses idéaux

La naissance de l'UNSTD a été un grand effort d'unification des syndicats nationaux. Dans l'objectif d'atteindre ses attentes, elle a développé plusieurs idées progressistes afin que les travailleurs dahoméens puissent bénéficier d'un meilleur cadre de vie et de travail. Ses idéaux sont de trois ordres : social, politique et économique.

1 - 3 - 1 : Sur le plan social

Dans le but de rendre les conditions de vie et de travail accessibles aux travailleurs, l'UNSTD s'est préoccupée à atteindre plusieurs objectifs notamment dans le social. L'UNSTD fut évidemment un syndicat déclaré officiellement avec ses objectifs corporatifs. Elle se situait, par la suite, à l'avant - garde de tous mouvements nationaux jusqu'à la souveraineté nationale. Elle était une organisation en lutte pour la défense des intérêts matériels de ses membres. Au niveau du secteur éducatif, l'enseignement scolaire en vigueur sur tous les territoires d'outre-mer et assuré par des enseignants en provenance de la métropole dès la colonisation. À cet effet, l'africanisation de l'école a permis désormais de confier ces tâches aux autochtones. Puisqu'il a toujours été assuré

par des instituteurs européens qui étaient pour la plupart les missionnaires, religieux encore relativement en nombre réduit des volontaires civils. Cet enseignement a permis, au Dahomey, d'avoir une élite évoluée à son actif. Ces cadres ont été en majorité des étudiants ayant collaboré avec la centrale unique qui ont conjugué leurs forces. Ces efforts ont concouru à l'amélioration des conditions de vie et de travail. À cet effet, l'UNSTD a donc réussi à canaliser tous syndicats l'ayant constitué. Bien que des divergences interviennent parfois lors de certaines prises de décision. Pendant que les premières organisations se sont, tout le temps, préoccupées à la défense exclusive des intérêts matériels et moraux de leurs branches professionnelles, l'UNSTD, quant à elle, opta pour la libération complète de la colonie. Au cours de leur lutte, il a été souvent question de la lutte ‹‹ contre la discrimination raciale qui exclut les Dahoméens des postes de direction et les cantonne dans le rôle d'exécutants, mal rémunérés ›› (L. Dossou, 1994, p. 1). Au moment où les autochtones occupaient des postes de subalternes, les postes de responsabilité ont été occupés par des Européens dans la colonie. Ils ont un salaire très faible. Dans le même temps, les Européens étaient mieux payés. Ces divers traitements dont les salaires dahoméens se sont exposés étaient déplorables. Ceux-ci ont plusieurs fois fait objet de vifs mouvements de protestation sous la houlette des responsables syndicaux. C'est le cas, par exemple, de la grande grève du 24 au 31 janvier 1958. Cette grève n'a pas été sans conséquence majeure.

Ces efforts ont contribué à une élévation constante du niveau de vie des travailleurs dahoméens par une réforme progressiste de la législation sociale tendant à la distribution équitable du revenu national entre toutes les couches.

1 - 3 - 2 : Sur le plan politique

Au plan politique, l'UNSTD a joué un rôle très indispensable. Elle y eut à combattre surtout pour l'accession à l'indépendance du Dahomey. Pendant longtemps, la scène politique en AOF en général comme au Dahomey en particulier, a intéressé plusieurs leaders syndicaux. ‹‹ L'antériorité des syndicats par rapport aux formations politiques et le rôle qu'ils ont joué, représentent des facteurs importants de l'évolution politique de l'Afrique noire sous domination politique ›› (L. Dossou, 1994, p. 3). Cette antériorité a donc fait des syndicats de véritable combattant au profit de la masse populaire. Ce qui leur a valu le titre des acteurs de la vie politique dans tous les territoires d'Outre-mer dont le Dahomey. À cet effet, la présence des acteurs syndicaux a été beaucoup plus visible dans l'animation de la scène politique. Parmi ceux-ci, il s'agit de ‹‹ l'ancien secrétaire général de l'UNSTD - UGTAN (Union nationale des syndicats des travailleurs du Dahomey, section territoriale de l'UGTAN qui a eu la charge du ministère du travail dans le premier gouvernement de la Loi - Cadre, il s'agit de Guillaume Fagbamigbé ›› (L. Dossou, 1994, p. 5). Dans le même temps, ses camarades : ‹‹ Sébastien Dassi, ministre des Affaires Intérieures et ministre de l'Agriculture ; Valentin Djibodé - Aplogan, Président de l'Assemblée Nationale et de la Cour Suprême ›› (E. Zounon, 2010, p. 17) ont, eux aussi, accédé à d'importants postes politiques. Ces leaders qui, entre temps, furent des syndicalistes chevronnés, n'étaient plus favorables à l'épanouissement du mouvement syndical, une fois aux affaires. Puisque sa mission était la conquête à l'indépendance, l'UNSTD en collaboration avec les forces indépendantistes se sont engagés afin d'influencer le colonisateur. Même si ces rares des formations politiques qui ne jouissaient pas d'une grande audience se sont

ralliés au dernier moment à la Centrale unique en 1959 où la métropole a affiché sa volonté de transformer ses possessions en " néo - colonies ". Ces formations traditionnelles ont été, de ce fait, favorables à l'indépendance. La solidarité dont l'UNSTD a fait preuve de lui un syndicat solidaire et bien organisé. Même si elle n'était pas un parti politique, elle a su animer à bon escient la politique nationale entend qu'un véritable syndicat révolutionnaire. Elle a pris un virage politique car la lutte politique est indissociable à la lutte économique. C'est pourquoi l'UNSTD s'était donnée comme priorité, la lutte pour la conquête de la liberté politique et économique du Dahomey. Il fallait donc liquider totalement la situation coloniale. Pour la plupart des populations dahoméennes, il y eut des difficultés certaines a apprécier le nouveau contexte politique, dès la fin des années 50, à lui donner un contenu précis.

Il est à retenir qu'au plan du combat politique, les militants de la Centrale syndicale unique ont été les champions à l'émancipation de la masse dahoméenne notamment pour l'accession à l'indépendance du Dahomey.

1 - 3 - 3 : Sur le plan économique

Dans le cadre du bien - être social et du développement d'une Nation, d'un État, le secteur économique occupe une place de premier choix. Avant 1957, le colonisateur avait la main mise sur l'économie dahoméenne. C'est - à - dire que le Dahomey n'avait qu'un seul vendeur et qu'un seul acheteur même si cela va contre leur propre gré. Mais avec l'avènement en janvier de l'UNSTD, section territoriale de l'UGTAN, les activités du secteur économique ont commencé par prospérer. Il a fallu donc la création de la Centrale syndicale véritablement dahoméenne pour avoir corrigé certaines imperfections des syndicats l'ayant précédé. Pour y arriver, les leaders syndicaux du

moment ont renforcé leur lutte pour la suppression immédiate et sans condition du pacte colonial. Ce dernier est lié à l'exploitation économique des colonies au pillage de leurs ressources. Il bloquait l'industrialisation des colonies. Ladite situation s'exprimait par le payement d'impôt et des travaux forcés. ‹‹ Les syndicalistes ont demandé que l'économie réalisée soit versée à un crédit de développement ›› (L. Bovy, 1967, p. 77). À cet effet, les colonisés vont s'opposer à travers différentes manières. Elles sont entre autres : refus de payer les impôts, destruction volontaire des cultures d'exportation existantes.

Tous ces efforts ont concouru à la mise en valeur rapide de la colonie dans un sens conforme aux intérêts de la population.

Le syndicalisme dahoméen s'est progressivement émancipé des mouvements syndicaux africain et français à la faveur de plusieurs mouvements de lutte pour l'indépendance. Évoluant dans un creuset pluraliste, le mouvement du syndicat au Dahomey amorça sa première mutation vers l'unité syndicale en marge de la création de l'UNSTD, section territoriale de l'UGTAN en janvier 1957 à la conférence de Cotonou. Si ses principaux objectifs visés ont été la lutte pour la défense des intérêts des travailleurs et la lutte pour la liquidation du joug colonial, elle n'a pas manqué de développer plusieurs idéaux à cet effet. Pour atteindre ses objectifs, elle s'est dotée de plusieurs moyens de lutte pour l'accession à l'indépendance du Dahomey.

CHAPITRE 2 :

LES MOYENS DE LUTTE DE L'UNSTD

L'UNSTD section territoriale de l'UGTAN naquit en janvier 1957 au Centre culturel UNAFRICA à Cotonou. Elle va intensifier son combat pour la libération du Dahomey de l'emprise coloniale. Pour atteindre ses objectifs, l'UNSTD se servait de plusieurs moyens. Il s'agit des canaux de propagande, de stratégies et de ressources disponibles pour libérer le Dahomey du joug colonial.

2 - 1 - Les canaux de l'UNSTD pour la propagande

Un canal est un moyen par lequel une structure porte une information au public. Ici, il s'agit de la voix de communication, les journaux et la gazette de l'UNSTD.

2 - 1 - 1 : La voix de communication de l'UNSTD

Toute communication se fait dans un langage donné. Communiquer c'est de faire passer un message par un canal. Dans ce cadre, le langage utilisé occupe alors une place importante dans une communication. La langue étant, en effet, le véhicule de la pensée profonde d'une communauté. Compte tenu de l'importance qu'elle révèle, l'UNSTD pour faire passer ses messages d'explication à ses syndiqués en particulier et au public en général, lors de ses assises, réunions, conférences et congrès, adopte un langage qu'une tierce personne comprend aisément. À ces occasions, la langue utilisée était le français. Parce qu'il était, comme dans les autres pays de l'AOF la langue officielle. Dans tous les cas, ‹‹ les campagnes[13] d'explication développées par l'UNSTD et les autres organes l'ont été en français surtout ›› (L. Dossou, 1994, p. 5). Puisque la majorité des membres de différentes branches syndicales ne savait pas parler, ni écrire ni lire le français. Ce choix opéré par les tenants du monde syndical au détriment des diversités de langues nationales fait que c'est seulement quelques-uns qui arrivent à cerner l'information véhiculée. N'ayant pas une bonne compréhension

[13]Il s'agit entre autres des congrès et des conférences publiques.

des idées développées au cours de ces assises, ces derniers n'arrivent pas eux-aussi à sensibiliser les adhérents de chaque branche d'activité sur leur droit et devoir. C'est avoir une connaissance suffisante de ses droits qui va garantir leur respect strict. La propagation ne se limitait pas seulement à la voix de communication. Les journaux sont également utilisés.

2 - 1 - 2 : Les journaux utilisés par la Centrale

Le Dahomey a été une des colonies d'Afrique francophone où la presse a toujours joué un rôle très important. Dans le but de divulguer leurs informations à l'opinion publique, toutes les organisations font passer leurs informations par l'intermédiaire des organes de presse. C'est le cas au Dahomey au moment où ‹‹ la tendance est accentuée avec la campagne anticommuniste développée à travers les colonnes du journal la Croix au Dahomey ›› (L. Dossou, 1994, p. 2). Il faut reconnaitre que le journal *la Croix au Dahomey* a été un bulletin catholique de doctrine et d'information. Au cours de cette lutte pour la libération de la colonie, plusieurs journaux ont porté haut et fort les messages de l'UNSTD. La particularité était que *la Croix au Dahomey* a beaucoup plus relayé les messages des responsables de l'UNSTD durant la période précédant l'indépendance du Dahomey. Elle a été fondée au Dahomey en 1946. Malgré qu'elle était un mensuel, elle prenait le soin de faire le décryptage du syndicat unique. Entre 1957 et 1960, elle était le plus important des journaux ayant diffusé la plupart des informations de la Centrale. Elle traite les sujets religieux animant la vie de l'Église au Dahomey mais elle s'intéressait également aux sujets politiques et de société. À travers ses colonnes, les préoccupations sociétales occupaient une place de choix. Au cours de son mandat de gestion, son passage à la tête du journal *la Croix au Dahomey*, le père

François - Xavier Brégainst (1954 - 1958) s'est intéressé aux différentes activités syndicales. On pouvait lire entre autre les opinions de l'Eglise par rapport à ses communiqués, les rapports de ses congrès et de ses petites notes d'information. Elle ne manquait pas également de donner ses points de vue à propos des différentes activités que menait la Centrale. C'est le cas par exemple de la grande grève du 24 janvier 1958. *La Croix au Dahomey* n'a pas été seule au cours du combat, elle a été assistée par le journal l'École Dahoméenne. On pouvait aussi évoquer le cas du journal *l'École Dahoméenne*.

Le journal l'école dahoméenne, comme son nom l'indique, a été l' « Organe Officiel du SYNEPDA. Elle est un bulletin syndical créé à l'issu du quatrième congrès territorial du syndicat tenu en août 1954 à Cotonou » (A. C. Imorou, 2010, p. 7). Il était aussi un journal bimensuel[14]. *L'Ecole Dahoméenne* a été aussi le second journal d'une importance capitale. Il était le journal par lequel les instituteurs portaient à la connaissance du colonisateur leurs revendications et doléances. La Bourse du Travail de Cotonou a toujours été un lieu du tandem[15]La direction du journal a été pendant longtemps assurée par Valentin Djibodé - Aplogan. Chaque numéro du journal se vendait au prix unitaire de quinze francs.

À travers les colonnes de ce journal, la section territoriale de l'UGTAN faisait part aux colons de ses différentes revendications. Ses revendications se résumaient à l'amélioration des conditions de vie et de travail des instituteurs. Cette lutte amena les autres syndicats à se mettre dans la danse pour la lutte contre l'implantation coloniale.

[14] Qui apparait deux fois par mois.
[15] Elle servait du lieu d'administration et de rédaction du journal

Plusieurs autres journaux ont été utilisés par la Centrale UNSTD pour dénoncer les mauvais traitements du colonisateur à l'endroit des travailleurs. On peut citer :

> La Voix du Dahomey, Jean Da Matha Sant' Anna ; le Phare du Dahomey d'Augustin Nicoué ; l'Étoile du Dahomey d'Eugène Tossou d'Almeida ; le Courrier du golfe du Bénin, Blaise Kuassi et la presse portonovienne, Moreira Pinto ›› (É. D. Zinsou, 2012, pp. 42 - 43).

Ces différents journaux, à travers leurs colonnes, donnaient toutes informations qui allaient dans l'intérêt de la masse laborieuse en lutte pour l'indépendance du Dahomey. Ils dénoncèrent également les abus de la colonisation.

2 - 1 - 3 : La gazette de propagande de l'UNSTD

La gazette est un bulletin périodique de liaison contenant toutes actualités. Elle est un moyen par lequel l'on s'informe aussi de toutes les actualités de différents secteurs d'activité. En effet, dans le souci d'informer le public sur l'évolution de la Centrale syndicale unique, l'UNSTD adopte un nouveau moyen efficace pour ceux qui n'aiment pas s'informer par le biais des canaux officiels d'information. Il s'agit des tracts.[16]Ces tracts étaient, pour la plupart des temps, distribués par la Centrale le long des routes inter-états. Ils en font de même d'une ville à une autre qui regorge un nombre important de travailleurs. Elle profitait de ces tracts pour faire part aux colons de ses différentes revendications, motions de grève et les mots d'ordre. Il est alors le moyen de communication le plus important utilisé pour passer l'information. Ne pouvant pas informer tout le monde à la fois, les responsables syndicaux à travers ses petits papiers imprimés informèrent le reste. Plusieurs stratégies ont été développées par la Centrale.

[16] Petit document servant à la propagande et à la publicité (Entretien réalisé avec A. Akindès Sylvain, le 19 mars 2020 à Cotonou)

2 - 2 - Les stratégies de lutte de l'UNSTD

Dès sa naissance en 1957, l'UNSTD n'a pas hésité à poser les grands problèmes d'ordre politique, économique, social et même culturel auxquels elle allait chercher des solutions en développant diverses stratégies dans ses actions. Il s'agit entre autres des mouvements de grève et de la paralysie ou la fermeture des services.

2 - 2 - 1 : Les Revendications

Au cours de la période allant de 1957 à l'indépendance du Dahomey, des revendications ont été enregistrées dans plusieurs secteurs d'activité. Elles étaient de trois ordres : social, économique et politique.

- **Les revendications sociales**

Au plan social, grâce à leurs publications, à travers leurs journaux et leurs résolutions, ils ont fait prendre conscience à la population de la métropole que les doctrines et les opinions racistes qui y avaient cours étaient fausses et sans fondement. Alors, outre la revendication de la décolonisation de l'école et de l'africanisation des cadres, les enseignants luttaient aussi pour des revendications visant directement l'exercice de leur métier. Elles sont entre autres : « l'installation matérielle et morale des jeunes maîtres dans les postes de brousse, leur intégration au sein des conseils de notables, un meilleur acheminement des courriers, des logements décents[17] ». Ces différentes revendications avaient pour but l'amélioration d'une meilleure condition de vie des travailleurs du secteur de l'éducation. Ces différentes doléances étaient portées aux colons par le biais de leurs responsables. Ils sont entre autres les directeurs ou les inspecteurs de l'enseignement. Ceux-ci transmettaient fidèlement leurs souhaits au ministre de tutelle sans pour autant faire intervenir le SYNEPDA.

[17]Entretien réalisé avec Azizou Chabi Imorou, le 17 février 2021 à Abomey - Calavi.

- **Les revendications économiques**

Au plan économique, il est à retenir qu'une réparation des dettes économiques soit accordée aux pays colonisés.

- **Les revendications politiques**

Au plan politique, le combat a été plus visible. Il revendiquait entre autres la liquidation du système colonial, la lutte pour la liquidation des vestiges du colonialisme et de l'impérialisme et la lutte pour l'indépendance des territoires d'Outre - Mer.

La non satisfaction de ces revendications ont entraîné des mouvements de protestation.

2 - 2 - 2 : Les grèves

La grève intervenait après plusieurs avertissements adressés à l'administration par les syndicalistes de l'UNSTD. À la création de l'UNSTD, plusieurs mouvements de protestation ont été animés. La grève la plus importante des travailleurs fut celle du 24 janvier 1958. Cette grève a été la plus grande réussite de la nouvelle Centrale syndicale. L'objectif primordial « était d'être un meilleur cadre pour la défense des travailleurs dahoméens » (A. C. Imorou, 2010, p.14). Ce mouvement donna un sens particulier c'est-à-dire de la vigueur et un souffle nouveau au syndicalisme au Dahomey grâce à l'unité syndicale réalisée. Plusieurs facteurs expliquent le déclenchement d'une telle manifestation du 24 au 31 janvier 1958. Parmi ceux-ci, on a le relèvement du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et l'exigence de la réintégration des salariés du secteur privé arbitrairement licenciés à l'issue d'un mouvement de soutien à la grève des travailleurs de la Société des huileries modernes du Dahomey (SOHMDA) et de l'amélioration de leurs conditions de travail. On

enregistra à la fin de cette manifestation de nombreux dégâts. On pouvait noter l'incendie de la maison de Guillaume Fagamigbé qui occupait au moment des faits le poste de Ministre du Travail. Il y eut également dans le camp adverse ‹‹ au moins deux grévistes morts, tombés sous les balles des forces d'intervention coloniales ›› (E. Zounon, 2010, p. 71). Cette grève dont les conséquences sont à déplorer n'avait pas empêché les acteurs syndicaux de poursuivre d'autres revendications. Car, pour eux, le seul moyen qui pouvait les aider à réclamer et à défendre leurs droits n'étaient que la grève.

En septembre 1960, un autre coup se préparait contre l'UNSTD. Il s'agissait d'une loi antigrève. Cette grève d'une semaine c'est-à-dire ‹‹ du 28 octobre au 4 novembre sur une manipulation en sous-main des responsables de l'UDD ›› (S. A. Akindès, 2016, p. 80). Mais elle était empêchée par les partisans du Parti Démocratique de l'Unité (PDU). Cet échec notoire serait dû à la collaboration des leaders charismatiques du parti et au Président Hubert K. Maga. Il était, en ce moment, le chef du gouvernement après la proclamation à l'indépendance du Dahomey. Ces différentes manifestations des syndicats de l'UNSTD n'ont pas été sans conséquences majeures. Nombreux cas de blessés, de dégâts matériels et des pertes en vies humaines ont été enregistrés. Ces périodes de grève s'observaient par une paralysie totale dans tous les secteurs d'activité.

2 - 2 - 3 : Les paralysies ou le boycott

Les grèves pêle-mêle enregistrées en 1958 s'étaient soldées par une fermeture générale des services. Cette paralysie s'observait dans tous les lieux de travail. C'était une manière pour les travailleurs de réclamer ce qui relève de leurs droits. Ces

mouvements de contestation n'ont pas été sans conséquence. Cette période a été considérée comme un moment de terreur sur tout le plan national. Il a été même constaté qu'aucune affaire ne prospérait. Les syndicalistes souhaitaient que le gouvernement démissionnent des affaires afin que la paix puisse revenir. C'est ainsi qu'une paralysie a été aussi constatée même à la tête du pays incluant la démission du Président du Conseils et la dissolution de son gouvernement. C'est le cas au moment où ‹‹ l'ampleur des protestations entraîna la démission de Apithy, le 02 février 1958 ›› (B. Amoussou, 2009, p. 80). Cette démission du Conseils du gouvernement a été une nécessité afin de ramener la paix dans le pays. Elle a été prononcée du fait que l'un des responsables les plus influents de l'UNSTD a pu accepter et siéger au poste du ministre du Travail. Le séjour de Guillaume Fagbamigbé à la tête de ce ministère avait amené ses paires à se révolter. Ce dernier étant syndicaliste et qui maîtrise plus que tout le monde, les maux dont les travailleurs souffrent, n'avait pas apporté une grande solution à ses pairs. Pour ces derniers, « il était plus facile d'obtenir satisfaction d'un inspecteur du travail européen que maintenant d'un ministre africain » (F. Cooper, 2004, p. 426). Le non satisfecit des travailleurs par rapport à leur doléance les obligent à manifester leur mécontentement. Suite à cette conclusion tirée de la lutte pour l'émancipation enclenchée, ils n'ont pas pu résister à la torture. Pour éviter le blocage des activités, Apithy forma plus tôt un nouveau gouvernement duquel il exclut le syndicaliste. Ceci a permis la reprise des activités pour renforcer l'économie du pays. L'on ne saurait menée une telle activité si importante sans disposer d'une certaine ressource. C'est ainsi que plusieurs ressources ont été exploitées par la Centrale dans ses actions.

2 - 3 - Les ressources de l'UNSTD

L'UNSTD dans sa mission de défendre l'intérêt de tous les travailleurs a besoin de diverses ressources. Parmi ces ressources, il y a entre autres les ressources humaines, financières et matérielles.

2 - 3 - 1 : Les ressources humaines

Les ressources humaines ont joué un rôle majeur dans l'accomplissement des luttes de l'UNSTD. Elles sont constituées de deux grandes catégories. Il s'agit des leaders syndicaux et les syndiqués. La première catégorie qui prend en compte les différents responsables des Centrales syndicales dahoméennes est constituée des personnes qui savent au moins lire et écrire le français. Ils sont pour la plupart des détenteurs d'un bagage intellectuel comme prévue par la loi. Elle dispose que pour ‹‹ être dirigeant syndical, il faut avoir le CEPE ›› (E. Zounon, 2010, p. 14). Il est à noter que le syndicat devrait veiller à avoir à sa tête, un responsable capable à faire le travail et avoir les qualités requises. Tout ceci pourrait permettre à ses leaders syndicaux de rendre compte à qui de droit. Ceux ayant remplit ces conditions ont été pour la plupart des Secrétaires généraux de toutes branches syndicales. Ils dirigèrent et conduisirent les activités de leurs Centrales. Leurs travaux étaient préalablement considérés comme un avant garde pour l'UNSTD dans le processus de la défense du droit des travailleurs. Ces leaders syndicaux ont été une chance pour la Centrale unique car ils ont favorisé le partage d'information, de formation, de diffusion et à la rédaction des motions de grève et des revendications.

La seconde catégorie concerne la classe ouvrière ou encore les syndiqués. Elle occupe une place de choix dans l'évolution des activités au sein des syndicats. Ceci a été

possible grâce aux syndiqués que regroupait chaque organisation ou branche professionnelle. Cette catégorie de ressources humaines exploitées par l'UNSTD étaient pour la plupart des enseignants, des employés d'industries, des auxiliaires d'administration, des fonctionnaires, des vétérinaires, des pharmaciens les personnels de la santé, des Cheminots, les travailleurs des huileries modernes de Gbada et d'Avrankou, du port incluant les dockers, les ouvriers et mêmes les agriculteurs. Ces différents travailleurs ont été beaucoup plus organisés.

2 - 3 - 2 : Les ressources financières

Une organisation sans ressource financière ne peut atteindre ses objectifs. Alors, l'exécution des tâches syndicales nécessite des finances saines et séquents. Les activités syndicales étaient financées de diverses formes. Il s'agit alors des cotisations de ses membres, des dons et des aides extérieures. Comme tout syndicat, l'UNSTD se contentait des cotisations, des dons et des subventions des centrales ayant un même objectif pour pouvoir exécuter leurs activités. Pour faciliter la libre collecte des cotisations syndicales, les leaders syndicaux avaient mené des démarches encourageantes. À cet effet, ils exhortaient les syndiqués à travers les colonnes des journaux pour appeler au financement des activités. On pouvait lire à travers ces colonnes : ‹‹ Dès le début de l'année, faites l'effort de verser votre cotisation annuelle à votre syndicat. En le soutenant, vous protégez vos intérêts » (Cadre et profession, p. 6). Il est à retenir que la cotisation annuelle avait été très importante pour le syndicat pour pouvoir mener à bien ses activités. Dans ce cas, le syndicat pouvait résister à toutes tentatives de fragilisation. Pour ce faire, les leaders syndicaux ont, à travers leur combat, obtenu le prélèvement à la source. C'est-à-dire que les cotisations étaient en

même temps soustraites directement sur salaire avant que les syndiqués ne rentrent en procession de ce qui leur reste comme salaire. Cette manière de recouvrement de cotisation des syndiqués était un pari gagné par les responsables de la Centrale. Elle lui permettait d'encaisser des fonds pour faire face aux dépenses. Une autre stratégie de recouvrement des fonds a été aussi utilisée toujours dans le but de la défense et de la protection des travailleurs. Les responsables syndicaux avaient repensé à la cotisation annuelle afin qu'elle devienne mensuelle. Ce projet proposait : ‹‹ une cotisation mensuelle dont la preuve est l'apposition d'un timbre collé sur sa carte d'adhésion ›› (C. A. M. Adéchina, 2004, p. 14). À cet effet, appartenir à un syndicat nécessite l'acquisition d'une carte syndicale généralement une fois par an. Par rapport au financement des activités syndicales, les syndicats étaient mieux organisés[18].

Dans le même temps, certains adhérents avaient la volonté d'apporter leur soutien à la Centrale à travers des dons. Ces dons sont propres à une personne qui l'offrait à la Centrale par un acte de testament ou non. Ces dons une fois acquis par la centrale sont mis à sa disposition pour lui rendre le travail facile. La plus grande partie de ces dons devient une fois pour toujours la propriété de l'UNSTD. Cette générosité de certains syndiqués à la chose commune aidait les responsables syndicaux de pouvoir exécuter la tâche à eux assignée. Ces différentes contributions couvraient l'organisation des congrès, des conférences, à la diffusion des communiqués radio - télévisés et à l'achat des matériels dont la Centrale syndicale pouvait s'en servir pour la défense et de la protection des intérêts des travailleurs.

[18]Entretien réalisé avec Adékpédjou Sylvain Akindès, le 19 mars 2020 à Cotonou.

2 - 3 - 3 : Les ressources matérielles

Les ressources matérielles viennent combler le vide des précédentes ressources. Il s'agit des ressources humaines et celles financières. Les ressources matérielles occupent une place importante dans l'exécution des activités de la Centrale unique qu'est l'UNSTD. La contribution des membres de la Centrale à travers la cotisation et les dons contribuaient à l'achat des matériels de travail. Ces moyens financiers obtenus par la Centrale servent à doter la Centrale de plusieurs matériels de travail. Il s'agit entre autres des machines de haute gamme servant à la multiplication des tracts, des prospectus et de bien d'autres matériels d'information et de travail.

En définitive, il est à souligner que ces différents moyens utilisés ont contribué d'une part à l'amélioration des conditions de vie et de travail et d'autre part, à lui rendre la tâche aisée. Ils étaient des principaux outils avec lesquels l'information passait sans une grande difficulté. La lutte pour la décolonisation du Dahomey ne se limitait pas seulement aux moyens de lutte mais aussi à des actions concrètes dont l'UNSTD n'a ménagé aucun effort pour son accomplissement.

CHAPITRE 3 :

LES ACTIONS DE L'UNSTD

L'UNSTD à sa naissance, s'était fixé comme objectif principal : la défense des intérêts des travailleurs dahoméens pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Cet objectif fut substitue très tôt par celui de la liquidation complète du Colonialisme et de l'impérialime. À cet effet, plusieurs actions concrètes ont été menées par la Centrale lors du Référendum gaulliste du 28 septembre 1958.

3 - 1 - L'UNSTD et la question du Référendum.

Du retour au pouvoir, le Général De Gaulle a eu l'initiative de créer un grand ensemble fédéral dans lequel l'AOF et l'AEF appartiendront. Il avait prévu que les Etats de la Communauté jouissent de l'autonomie, s'administrent eux - mêmes en vue de gérer de façon démocratique et libre leurs propres affaires. Sur ce, les termes fédération et confédération étaient abandonnés à celui de la Communauté. Si la quasi-totalité des formations politiques avaient opté pour la Communauté franco - africaine, l'UNSTD, quant à elle, s'est volé en éclat. Les indépendantistes ont été les premiers à se manifester contre ce projet.

3 - 1 - 1 : Les syndicats ayant voté ‹‹ non ›› au Référendum du 28 septembre 1958

Face au projet de la Communauté, Il a été remarqué que plusieurs sous syndicats principaux se sont opposés. C'est ainsi qu'une campagne référendaire a été enclenchée du côté métropolitain et de celui de la colonie. Pour ce qui concerne la colonie, les syndicats constitués en UNSTD ont organisé plusieurs meetings, réunions et conférences publiques afin de sensibiliser la population sur les inconvénients de cette idée communautaire[19]. Conformément au mot d'ordre de l'UGEAO, de la FEANF et de l'UGTAN, l'UNSTD opta également pour un vote défavorable au référendum ; car pour elle, le retour au pouvoir du Général De Gaulle n'a rien changé à la ligne

[19]Entretien réalisé avec Kokou Antoine Sossou, le 03 mars 2020 à Cotonou.

colonialiste tracée par l'impérialisme français. Elle déplore cette mystification qu'est le chantage du Général De Gaulle et fait appel à tous les mouvements des travailleurs, afin de tout mettre en œuvre pour répondre « non » au référendum. Pour ce faire, plusieurs sous-syndicats au sein de l'UNSTD se sont mis dans cette dynamique. C'est le cas par exemple du ‹‹ Syndicat des enseignants, Syndicat des employés du commerce et d'industrie du Dahomey (SECID) et d'autres groupuscules de syndicats ›› (F. Codo, 1992, p. 74.). Ces groupes sont donc restés fidèles aux combats que mènent l'UGTAN. Ils voulaient coûte et coûte l'indépendance immédiate comme leurs homologues de la Guinée de Sékou Touré. Ces syndicats d'obédience chrétienne et communiste ont de manières diverses animé cette campagne référendaire. Par ailleurs, ce choix opéré par le syndicat des enseignants face à ce projet du référendum s'expliquait par son écartement des autres syndicats[20] eux - mêmes affiliés à la CATC. Suite à la mésentente au sein des Centrales syndicales dahoméennes, la CATC n'a fait aucune déclaration. Elle a préféré ne donner aucune consigne à ses syndiqués. Par ailleurs, la CATC a ordonné à chacun des syndicats qui lui sont affiliés à voter selon leur conscience. L'ensemble de ces syndicats était constitué pour la plupart d'intellectuels qui étaient favorables pour le ‘‘Non’’. D'autres syndicats étant d'accord à appartenir à la Communauté ont appelé leurs siens à opter à un vote favorable à la Communauté.

3 - 1 - 2 : Les syndicats ayant opté pour le ‹‹ Oui ›› au référendum gaulliste du 28 septembre 1958

Dans cette même perspective du référendum, les syndicats parrainés par la Centrale africaine ne sont pas eux - aussi arrivés à s'entendre face à ce projet. Néanmoins, au

[20] Il s'agit du SYFODA et du SAAD

sein de ces mêmes syndicats se trouvaient des militants ayant des idées progressistes. Cette mésentente avait amené le second groupe de la CATC à opter pour la Communauté. Ce choix opéré avait poussé ces derniers à voter ‹‹ Oui ›› lors du référendum gaulliste du 28 septembre 1958. Plusieurs autres raisons ont amené ces syndicats a opéré un tel choix. Pour ceux-ci, le retour au pouvoir du Général De Gaulle serait bénéfique pour le Dahomey. Ils pensaient que le Dahomey ne pouvait pas se constituer en Etat en se séparant de la France qui contribue pour la moitié de son budget et que les Dahoméens avaient tout intérêt à émettre un vote favorable à la communauté. Il s'agit entre autres du ‹‹ Syndicat des fonctionnaires du Dahomey (SYFODA) et du Syndicat des auxiliaires de l'administration du Dahomey (SAAD) ››. (F. Codo, 1992, p. 74). Il faut signaler que ces syndicats jusqu'au moment des faits étaient toujours sous l'ordre métropolitain. Cette appartenance a amené les syndiqués à se ranger derrière la France sous le contrôle de leurs leaders syndicaux.

3 - 1 - 3 : L'adhésion du Dahomey à la Communauté Franco- africaine

Le vote du référendum a été favorable au Général de Gaulle au soir du 28 septembre 1958. C'est ainsi qu'a été instituée la Communauté. Elle a été possible grâce à l'accord de tous les partis politiques dahoméens et la division de la Centrale syndicale unique. Cette division a été intervenue au sein de la Centrale unique suite à sa fragilisation par le colon et de ses alliés. Plusieurs motifs expliquent cette victoire écrasante du camp adverse. L'une des raisons a été que ‹‹ lors du référendum de 1958 alors que la plupart des partis demandaient de voter le ‹‹ Oui ››, l'UGTAN était pour le ‹‹ Non ›› (J. R. Ahoyo, année non renseignée, p. 6). L'UNSTD en tant qu'une section territoriale de l'UGTAN n'a, au cours de ses assises qui ont précédé le référendum, le choix que de

faire de même. On pouvait alors comprendre que les responsables syndicaux n'ont pas pu empêcher le référendum puisqu'ils ont voulu, en ce moment, se substituer des leaders politiques à leur tâche. Alors que tout ceci se fait dans un contexte purement politique. Le non collaboration des responsables syndicaux de l'UNSTD avait été la raison principale de l'échec constaté. ‹‹ Cet état de cause explique la division du mouvement syndical face à ce projet a été la raison favorable pour que le ‹‹ Oui ›› l'emporte ›› (J. R. Ahoyo, année non renseignée, p. 6). Il s'est soldé par une joie immense du camp gaulliste d'une part et du mécontentement pour les tenants du « non » d'autre part. Ce premier camp prend en compte les leaders politiques et une partie des responsables syndicaux. Tandis que le second est constitué seulement des leaders syndicaux et d'autres groupuscules.

La principale raison de l'échec cuisant de l'UNSTD face au référendum du 28 septembre 1958 était que les syndicats nationaux ont substitué les leaders politiques dans un combat purement politique. Malgré le résultat issu du référendum, les leaders syndicaux ayant opté pour un vote négatif exhortaient les travailleurs à renforcer et à développer leurs actions pour contribuer à l'accession à l'indépendance du Dahomey. Le référendum du 28 septembre avait servi à tous les pays fédéralistes à l'exception de la Guinée d'une porte de sortie de la fédération de l'AOF.

3 - 2 - L'UNSTD et la création de l'État dahoméen

La création de l'État dahoméen est l’étape qui a suivi celle référendaire dans le processus de la décolonisation du Dahomey. Sa naissance a été favorable grâce à l'institution de la première Constitution du 4 décembre 1958. Il s'agit de la naissance officielle de l'État, de l'adoption de la première Constitution et de l'option panafricaine.

3 - 2 - 1 La naissance officielle de l'État

Le Référendum gaulliste du 28 septembre 1958 a ouvert la voie à la Communauté. À cet effet, les territoires d'AOF devenaient des Républiques disposant pleinement de leur autonomie interne sauf la Guinée Conakry ayant voté ‹‹ Non ›› lors du référendum et acquiert son indépendance. Cette constitution instituant la Communauté, a ouvert la voie à la naissance officielle de l'État Dahoméen. La République du Dahomey avait été proclamée le 04 décembre 1958. À partir de cet instant, les dahoméens ont eux-aussi commencé à gérer les affaires de leur pays. Les leaders politiques ont alors le privilège de gérer les affaires du moment puisqu'ils fonctionnaient dans un contexte purement politique. Ils formaient de ce fait, une Communauté avec la France. Plusieurs changements ont rendu possible cette naissance officielle. Il s'agit d'après H. Akérékoro, (2017, p. 30) « Les Conseillers du Gouvernement (CG) auraient été transformés en des Gouvernements Provisoires de la République et le Dahomey en a connu trois du 04 décembre au 28 décembre 1959 avec pour trois Premiers Ministres[21] respectifs ».

A partir de cette proclamation, les leaders politiques dahoméens ont commencé à prendre le contrôle de la gestion du pays. Plusieurs autres institutions avaient été mises en place. C'est le cas des Assemblées territoriales qui avaient formé une Élite - évoluée. Cette dernière était constituée des professeurs, instituteurs, étudiants, journalistes, fonctionnaires, fils de chefs instruits, employés du commerce, chefs syndicaux, colons enrichis, ecclésiastiques. Ils ont mené plusieurs démarches dans le processus de la proclamation de la République du Dahomey aussi bien lors de l'adoption de la première constitution dahoméenne.

[21] Sourou M. Apithy (une fois) et Hubert K. Maga (deux fois).

3 - 2 - 2 : Les syndicats face à l'adoption de la première Constitution

Par un acte de libre détermination, le peuple dahoméen a, le 28 septembre 1958, adopté la Constitution instituant une Communauté fondée sur l'égalité et la solidarité des peuples qui la composent. En se basant sur ses propres prévisions et institutions, le peuple dahoméen proclame solennellement le Dahomey, État républicain, démocratique, laïque et social, membre de la Communauté. Il prend le nom de la ‹‹ République du Dahomey ». Elle a pour devise Fraternité - Justice - Travail. Son principe démocratique est le Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ›› (JO, 1959, p. 151). À cette occasion, le sceau de l'État, l'emblème national et l'hymne national n'ont pas été connus. La Constitution de février 1958 fut la seconde après celle de la naissance officielle de l'État Dahoméen. Au cours de celle-ci, plusieurs décisions importantes ont été prises. Cette constitution a prévu la ‹‹ séparation des pouvoirs, l'obligation du travail, l'égalité et la solidarité de tous les Dahoméens ›› (R. Cornevin, 1981, p. 514.). La séparation des pouvoirs est un effort que beaucoup ont salué puisqu'elle permettait à chaque institution d'exécuter pleinement la tache républicaine sans recevoir l'ordre d'une autre personne. Cette séparation a été visible entre les trois pouvoirs à savoir : le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Le pouvoir exécutif est exercé par les Conseillers du gouvernement et les Premiers ministres. De même, l'Assemblée législative quant à elle exerce le pouvoir législatif. Il est habilité à contrôler les actions du Gouvernement. Ce pouvoir était constitué des députés élus au suffrage universel direct pour cinq ans. Tandis que la justice pour sa part constitue une autorité indépendante du Législatif et de l'Exécutif d'où le pouvoir judiciaire. Elle autre avait été étendue sur le Territoire de la

République au nom du peuple. Des efforts louables ont été également menés, il s'agit de la nécessité de travailler dans une convivialité en parfait amour avec ses proches sans distinction d'origine, de sexe et de religion. Ces efforts consentis avaient participé à l'adoption du Dahomey aux deux grandes fédérations au sein de la Communauté.

3 - 2 - 3 : Le Dahomey : de la fédération du Mali et de celle l'Entente

Dans le cadre de l'accession à l'indépendance, le Dahomey à l'instar des autres pays de la Communauté franco - africaine avaient essayé de créer et d'adhérer à un certain nombre de fédérations. Il s'agit de la Fédération du Mali et de celle de l'Entente. En effet, le Dahomey a participé à plusieurs conférences des fédéralistes ayant précédé à leur création.

La première fut celle du 17 janvier 1959 qui regroupa le Sénégal, du Soudan (actuel Mali), de la Haute - Volta (actuel Burkina - Faso) et le Dahomey (actuel Bénin). Ces derniers décidèrent de créer une fédération dénommée '' Fédération du Mali'' au sein de la Communauté. Cette première tentative d'adhésion n'avait pas reçu l'accord de tous que cela soit au rang des animateurs de la vie politique et syndicale. Le Soudan (actuel Mali) et le Sénégal ont été les seuls à demeurer avant leurs indépendances dans la Fédération du Mali. Plusieurs raisons expliquent le retrait de cette première fédération : il s'agit des personnalités à la tête des ministères de l'Agriculture, du Travail et de la Fonction publique puis celui de l'Économie. Ils étaient respectivement entre autres : Alexandre Adandé, José Pinto et du Dr Émile Derlin - Zinsou. Une telle demande de démission envisagée par ces derniers a amené les participants à se mettre

à l'écart Suite au rejet d'adhésion, le Dahomey se retire quelques mois plus tôt de la Fédération du Mali.

Il participa alors à la création de la Fédération de l'Entente le 29 mai 1959. Cette dernière regroupa la Côte d'Ivoire, la Haute - Volta (actuel Burkina - Faso), le Niger et le Dahomey. L'Entente une fois à sa constitution a multiplié ses efforts pour la lutte pour l'indépendance de chaque pays l'appartenant. Elle va intensifier sa lutte afin que le transfert des compétences soit accordé à chacun de ces États, c'est le cas du Dahomey, le 11 juillet 1960.

3 - 3: L'UNSTD et la question du transfert des compétences

Le transfert des compétences est la dernière étape majeure ayant précédé l'indépendance du Dahomey. Cette dernière ne peut être abordée sans mettre un accent particulier sur les principaux leaders syndicaux ayant conduit le Dahomey à la souveraineté nationale.

3 - 3 - 1 : Le transfert des compétences

Le transfert des compétences est l'une des étapes importantes ayant précédé à l'indépendance du Dahomey. Le processus du transfert des compétences a été long. Grâce au leadership des responsables syndicaux, ils ont eu à exiger et à obtenir ce transfert. Les responsables de l'UNSTD étant dans une même idéologie que les membres du Parti des Nationalistes Dahoméen (PND) animés par E. D. Zinsou et A. Adandé n'ont cessé ménager aucun effort dans l'accord immédiat du transfert des compétences. Après le tour de la fédération du Mali en avril 1959, c'est celui de tout le Conseil de l'Entente qui exigea par la suite, le transfert. Ce transfert leur sera accordé plus tard en juillet 1960 de façon unilatérale dont le Dahomey a été le premier a en a

bénéficié. D'un accord particulier, du 11 juillet 1960, portant transfert des compétences de la Communauté, le gouvernement de la République du Dahomey[22], d'une part, le gouvernement de la République française[23], d'autre part, il a été convenu que ‹‹ La République du Dahomey accède, en plein accord et amitié avec la République Française, à la souveraineté internationale et à l'indépendance par le transfert des compétences de la Communauté ›› (JO, 1960, p. 493). Il est retenu qu'à partir de cet instant, les doléances sont directement adressées au Conseil du gouvernement dirigé par les autorisés dahoméens que l'administration coloniale.

Une fois le transfert accordé,

> Le Premier Ministre exerce les prérogatives de Chef de l'État à titre transitoire. Les compétences de la communauté transmises par accord particulier à la République du Dahomey sont confiées au Chef de l'État ›› (JO, 1960, p. 493).

Ce poste destiné au Premier Ministre avait été un avantage ou encore une grâce pour ce dernier de représenter le Président de la République en exercice en cas d'absence sur le territoire national. Par ailleurs, le Chef de l'Etat est seul détenteur de tous pouvoirs. Il est alors de qui toutes structures étatiques doivent recevoir de consigne dans l'exécution de leur tâche. Dans la perspective que le Dahomey dispose une armée dahoméenne, ‹‹ il est créé une Force Armée au Dahomey. Le Chef de l'État est le Chef de la Force Armée. La garde républicaine devient un élément de cette force ›› (JO, 1960, p. 494). Cette force armée est purement dahoméenne et veille à la sécurité des paisibles populations.

Ce transfert accordé au Dahomey a permis aux dahoméens qui travaillaient à l'étranger de rentrer au pays pour servir la patrie commune. Puisque la majorité des travailleurs fédéraux était des dahoméens, ils ont été, une fois au pays, retenu comme

[22] La République du Dahomey s'est faite représenter par le Président Hubert Koutoukou Maga
[23] Michel Debre a été le représentant de la République Française

fonctionnaires dahoméens. Au moment des faits, le Dahomey comptait un nombre important d'intellectuels dans divers secteurs de travail. On ne saurait évoquer le cas du transfert des compétences sans ressortir les principaux leaders syndicaux ayant lutté pour la libération effective du Dahomey du joug colonial.

3 - 3 - 2 : Les responsables syndicaux favorables à l'indépendance du Dahomey

Dans le processus de la décolonisation au Dahomey plusieurs acteurs syndicaux ont joué un rôle moteur. Même si ceux-ci se sont divisés lors du référendum gaulliste, ils ont pu conjuguer leur force pour l'affront. Cette concentration avait été notée autour de l'UNSTD à la participation des syndicats l'ayant constitué. À cet effet, il est à retenir deux principales catégories de responsables. Il s'agit, d'une part, des leaders syndicaux ayant profité de leur titre pour accéder des postes politiques et des responsables syndicaux resté fidèle à la tâche assignée. Cette première catégorie prend en compte des responsables syndicaux ayant utilisé leur titre pour accéder à des postes politiques. Il s'agit de : ‹‹ Albert Akindès et Valentin Djibodé Akplogan (Syndicat du SYNEPDA) ; Guillaume Fagbamigbé (Syndicat du SECID) et de Serpos Tidjani (Syndicat de la SYFODA) ›› (É. Zounon, 2010, p. 19). Ces deniers avaient participé à fragiliser la centrale lorsqu'ils ont occupé leurs postes. Par contre, la seconde catégorie constituée des responsables qui n'ont été influencé par aucun bien dans le but de fragiliser la Centrale syndicale unique. C'est le cas de : ‹‹ Éddoh Coffi Corneille (Syndicat des cheminots du réseau Dahomey - Niger) ; Blaise Takpa et Dénis Émile d'Almeida (Syndicat de la SAAD) ; Théophile Paoletti (Syndicat de la CGT). ›› (É. Zounon. 2010, p. 19). Deux autres figures emblématiques ont laissé d'emprunte dans cette lutte

indépendantiste, il s'agit de Louis Hounkanrin et de Louis Behanzin[24]. Ceux - ci ont joué pleinement leur rôle en restant fidèles durant leur combat à la défense des intérêts des populations. Ces responsables syndicaux ont mené plusieurs actions favorables à l'accession du Dahomey à l'indépendance. Ils ont traduit la lutte des classes en une lutte anti - colonialiste ou anti - impérialiste. Sur le plan social, ils ont amené la population a une prise de conscience face au colonisateur suivant les doctrines et opinions racistes. Ils ont également œuvré pour une meilleure condition de vie et de travail. Au plan économique, l'économie réalisée par la politique d'austérité a été versée à un crédit de développement. Au plan politique, ils ont pu liquider, à travers, leur lutte le Dahomey du système colonial à son indépendance. Par ailleurs, nous pouvons accorder la paternité de l'indépendance du Dahomey à ces deniers. Ils n'ont également ménagé aucun effort dans la lutte pour la décolonisation sur le plan national aussi qu'international. Toutes ces étapes ont conduit à la proclamation de l'indépendance du Dahomey.

3 - 3 - 3 Indépendance du Dahomey

L'indépendance du Dahomey a été proclamée par Hubert K. Maga, le 1er août 1960 à la place des Gouverneurs à Porto - Novo. L'indépendance qu'on souhaitait de tous les vœux vient d'être une réalité. En effet, quelque chose d'impressionnant vient d'éclore sur le sol. La liberté, celle qui veille jalousement sur le destin de chaque nation vient renaitre au Dahomey. Pour tout le pays, ce sera un événement important. L'accession à la souveraineté internationale qui, alors a suivi un long cheminement est devenue effective. Mais, il faut reconnaître avant tout que le fait de proclamer l'indépendance n'est pas synonyme de paternité. Cette indépendance a été possible grâce aux efforts

[24]Entretien réalisé avec Azizou Chabi Imorou, le 17 février 2021 à Abomey Calavi

du mouvement syndical dahoméen bien avant l'animation de la vie politique au Dahomey. Puisqu' ‹‹ avant les responsables politiques, c'est le mouvement syndical qui a opté pour l'indépendance ›› (L. Bovy, 1967, p. 78). Le syndicalisme dahoméen s'est, très tôt, engagé à la lutte pour l'émancipation de l'emprise coloniale. Ceci s'exprime à travers la défense des libertés des travailleurs et celle du peuple tout entier contre le colon. Alors bien avant les responsables politiques, les leaders syndicaux ont été les premiers à s'engager à la réclamation de l'indépendance du Dahomey. À partir de cette date, plusieurs changements ont été enregistrés. Ils ont, à cette occasion, le drapeau du Dahomey est le drapeau national ou encore le pavillon national. Il arbore les trois couleurs panafricaines. Elles sont le vert, le jaune et le rouge en abandonnant le drapeau français. La signification de ces couleurs est expliquée dans l'Aube nouvelle : ‹‹ Dans le vert, tu liras l'espoir de renouveau ; De tes aïeux le rouge évoque le courage ; Des plus riches trésors, le jaune est le présage ››. (*La Croix au Dahomey*, n°7, septembre 1960, p. 4). C'est ainsi que l'hymne national du Dahomey a été adopté à l'indépendance du Dahomey en 1960. Il remplace alors l'hymne de la République française, *la Marseilleuse*. Alors, *la Marseilleuse* est partie, la béninoise est née. De la même occasion, il adopte l'Aube nouvelle en abandonnant *la Marseilleuse*. En tout état de cause, il faut reconnaître que ‹‹ c'est la France qui a créé l'État béninois ›› (S. H. F. Kakai, 2018, p. 3).

Ces nombreuses luttes avaient fait du Dahomey le pays par excellence de la lutte syndicale. Il est donc clair que de la colonisation à l'indépendance nominale des années 1960. Les travailleurs dahoméens étaient à l'avant-garde de la lutte de la classe ouvrière. N'oublions pas que les syndicalistes de l'époque ont utilisé plusieurs idées

progressistes. Il s'agit alors de la lutte pour la liquidation du colonialisme et de l'impérialisme et la lutte pour l'indépendance du Dahomey.

CONCLUSION

Les syndicats au sein de l'UNSTD ne sont pas demeurés inactifs dans la lutte pour l'émancipation du peuple. Cette étude qui porte sur l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Dahomey et la lutte pour l'indépendance du Dahomey (1957 - 1960) a permis d'aborder la question des origines du mouvement syndical au Dahomey, les moyens et les actions de l'UNSTD.

Ceci a amené à déterminer les origines, les moyens et les actions de l'UNSTD.

À cet effet, le syndicalisme dahoméen a suivi un long processus tirant son origine des Centrales métropolitaines et africaines. Ainsi plusieurs syndicats dahoméens ont vu le jour avant l'UNSTD. Si certains d'entre eux apparaissaient dès la colonisation à la Grande Guerre. D'autres par contre, l'ont été au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ceux - ci se différencient compte tenu de leurs affiliations, objectives et acquis. En 1957, l'ensemble de ces syndicats au niveau africain comme dahoméen ont amorcé leur première mutation pour créer l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN) dont l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Dahomey (UNSTD) a été sa section territoriale. Elles sont créés suite aux nombreuses insuffisances relevés des syndicats les ayant constitué dont leurs objectifs avaient été de défendre les intérêts de leurs syndiqués. L'UNSTD a développé, à sa constitution, plusieurs idéaux allants dans le sens du processus d'accession à l'indépendance.

Dans cette lutte, les leaders de l'UNSTD utilisèrent plusieurs moyens : des canaux de propagande, des stratégies et des ressources. Elle fait passer ses communiqués, informations et messages à travers plusieurs canaux de communication. Il s'agit de la voix de communication, les journaux et la gazette de propagande). Elle met en œuvre plusieurs stratégies : les revendications, les grèves et les paralysies ou le boycott afin

de manifester leur mécontentement. Des ressources humaines, financières et matérielles ont été déboursées afin de mener à bien les tâches auxquelles l'UNSTD s'est assignée. Ces différents moyens utilisés ont contribué, d'une part, à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail et d'autre part, à lui rendre aisée l'accession du Dahomey à l'indépendance. Ils étaient des principaux outils avec lesquels l'information passait sans une grande difficulté. La lutte pour la décolonisation du Dahomey ne se limitait pas seulement aux moyens de lutte mais aussi à des actions concrètes dont l'UNSTD n'a cessé aménagé aucun effort pour son accomplissement.

Ces actions menées ont abouti à des résultats non négligeables dans le processus d'accession à l'indépendance du Dahomey. Le tout premier a été le référendum gaulliste du 28 septembre 1958. Cette première étape a occasionné la discorde au sein de la centrale unique dahoméenne. Elle ouvra alors la voie de dislocation pour s'ouvrir à la Communauté. La création de l'État Dahoméen fût grâce à la naissance officielle de l'Etat. La dernière étape a été celle du transfert des compétences qui a permis au Dahomey d'accéder, un peu plus tôt, à l'indépendance.

Au terme de ce travail, il est à retenir que plusieurs résultats ont été enregistrés par la Centrale syndicale grâce à ses multiples actions de la colonisation jusqu'à l'indépendance nominale du Dahomey en 1960. Les travailleurs dahoméens constitués en syndicat ont été à l'avant-garde de la lutte indépendantiste. Ces derniers à l'époque ont utilisé plusieurs idées progressistes. Il s'agit entre autres de la lutte pour la liquidation du colonialisme et de l'impérialisme et la lutte pour l'indépendance du Dahomey.

Aussi, plusieurs aspects n'ont pas été abordés dans la présente étude. Il importe alors d'effectuer d'autres recherches sur l'UNSTD dès sa création à l'accession à l'indépendance du Dahomey pour le grand bonheur du monde scientifique.

Références bibliographiques

1- Sources orales:

N° D'ordre	**Nom et prénoms**	**Date de naissance**	**Fonction/statut**	**Date et lieu d'entretien**	**Quintessence de l'information**
1	ADANLIN Timothé	Né vers 1946	Ancien Secrétaire général de l'UNSTD de 1974 à 1975.	07/03/2020 à Cotonou	L'année 1957 est l'année au cours de laquelle l'UNSTD - UGTAN fût créée.
2	AKINDES Adékpédjou Sylvain	1941	Fils de Albert Akindès, ancien Secrétaire général du SNEPDA	19/03/2020 à Cotonou	La constitution des premières amicales entre élèves de William Ponty. Les moyens de communication de l'UNSTD. Les ressources de financement des activités de la centrale unique.

3	SOSSOU Kokou Antoine	1953	Administrateur de travail, Conseiller juridique de l'UNSTB	03/03/2020 à Cotonou	Positions des syndicats constitués en UNSTD lors du référendum gaulliste du 28 Septembre 1958
4	AHITCHEME Bonaventure	non précisé	non précisé	03/03/2020 à Cotonou	La mise en place des différents mouvements syndicaux au Dahomey (actuel Bénin).

5	CHABI IMOROU	1978	Enseignant - Chercheur. Auteur de plusieurs œuvres écrites sur les mouvements syndicaux au Dahomey (actuel Bénin).	17/02/2021 à Abomey - Calavi	Entrée triomphale des futurs leaders syndicats de l'enseignement dans l'action collective. Les stratégies de lutte de l'UNSTD. Figures emblématiques de la lutte indépendantiste au Dahomey.

2 - **Sitographie ou webographie :**

- *Union générale des travailleurs d'Afrique noire* sur le site : htpps : fr. wikipédia.org / wiki / UGTAN, le 09 / 10 / 2019 à 11 heures 12 minutes, dernière modification le 14 / 04 / 2019 à 03 heures 41 minutes.

- Sékou Touré, *Congrès général de l'union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN)* sur le site : www. ufdc. ufl. ed, le 28 / 08 / 2019 à 11 heures 02 minutes l'Université d'Abomey - Calavi.

- A. C. Imorou, *L'action politico - syndicale des enseignants (1945 - 2008) : approche socio - historique* sur le site : www. lasdel.net, le 02 / 10 / 2020 à Abomey - Calavi.

- S. C. Anignikin, *le moment des indépendances*. Extrait de : www.persée.fr, le 12 / 08 / 2019 à 15 heures 17 minutes à Tori - Bossito.

- Pierre Waldeck Rousseau, *la loi relative à la création de syndicats professionnels du 21 mars 1884* sur le site : fr. m. Wikipedia. org, le 03 mai 2020 à Abomey - Calavi.

3 - **Sources écrites :**

ADÉCHINA Carole Mondukpè, 2005, *La mise en œuvre de la liberté syndicale au* Bénin, Option III / FADESP / UAC, 53 p.

AKINDÈS Adékpédjou Sylvain, 2016, *Essai d'Histoire du Temps Présent Postcolonial : problématique d'un engagement politique*, Cotonou, Star Éditions, 321 p.

AMOUSSOU Bruno, 2009, *L'Afrique est mon combat*, France, l'Archipel, 209 p.

AKEREKORO Hilaire, 2017, *Histoire politique et constitutionnelle du Bénin*, Cotonou, ODOPAT Éditions (3ème édition), 239 p.

BALARO Grégoire, 2015, *Étude du paysage syndical au Bénin*, Cotonou, Friedritch Ebert Stiftung, 82 p.

BALLO DAGO Vincent, 2005, *La mise en œuvre de la liberté syndicale au Bénin,* Option III, FADESP / UAC, 56 p.

BOVY Lambert, 1967, *La nature du mouvement syndical ouest-africain d'expression française*, Bruxelles, 195 p.

CHABI IMOROU Azizou, 2010, *L'action politico - syndicale des enseignants au Bénin : approche socio - historique (1945 - 2008)*, Parakou, LASDEL, 28 p.

CHABI IMOROU Azizou, 2019, *La situation syndicale, politique, économique et sociale du Bénin*, Cotonou, CARES - BÉNIN, 38 p.

CODO Flavien, 1993, *Le Dahomey et le référendum gaulliste du 28 septembre 1958*, Mémoire de maîtrise, DHA / FLASH / UAC, 131 p.

COQUERY - VIDROVITCH Catherine, 1992, *L'Afrique Occidentale au temps des français colonisateurs et colonisés, 1860 - 1960,* Paris, Éd. La Découverte, 460 p.

CORNEVIN Robert, 1981, *La République populaire du Bénin : Des origines à nos jours*, Paris, Éditions Maisonneuve et Larose, 584 p.

de BENOIST Joseph Roger, 1982, *L'Afrique Occidentale Française (1944 - 1960),* Dakar, Les Nouvelles Éditions Africaines, 617 p.

DOSSOU Léopold, 1994, *Le mouvement syndical au Dahomey (Bénin) depuis la période coloniale (1938 - 1994),* Cotonou, 16 p.

GONIDEC Pierre François, 1966, *Cours de Droit du Travail Africain et Malgache*, Paris, 284 p.

KI - ZERBO Joseph, 1978, *Histoire de l'Afrique Noire*, Paris, Hatier, 731 p.

MABOULÈS Bernard, *Histoire du syndicalisme ouvrier et enseignant*, Paris, SNETAP - FSU, 465 p.

MONOD Theodore (sous dir. M. P. MERCIER), 1953, *Études Dahoméennes*, Cotonou ; IFAN, 232 p.

MUASE Kuase Charles, 1989, Syndicalisme et démocratie en Afrique noire : l'expérience du Burkina - Faso, Abidjan, Inadès Ed. - KARTHALA, 252 p.

PADONOU O. S. D. E., 2017, *Mouvements syndicaux dans l'enseignement primaire au Bénin : contexte d'émergence, enjeux et dynamiques à partir d'une étude dans la commune d'Adjara*, Option III, FADESP / UAC, 54 p.

TOLLI Kokou Eudes Géraud, 2016, *L'Union nationale des syndicats des travailleurs du Bénin*, Mémoire de Licence, DHA / FLASH / UAC, 42 p.

TOURÉ Sékou, 1959, *Congrès général de l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (UGTAN)*, Dakar, Présence Africaine, 78 p.

ZINSOU Emile Derlin, 2012, *En ces temps-là*, Paris, Riveneuve éditions, 395 p.

ZOUNON Emmanuel, 2010, *35 ans de lutte ouvrière*, Cotonou, 194 p.

ZOUNON Emmanuel, 2014, *L'audace*, Cotonou, 136p.

....., 2003, *Christianisme et humanisme en Afrique*, Paris, KARTHALA Éditions, 104 p.

....., *Raconte - moi l'indépendance*, Inédit.

Table des matières

Sommaire i

Dédicace ii

Résumé v

Abstract: v

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 : AUX ORIGINES DU MOUVEMENT SYNDICAL AU DAHOMEY 7

1 - 1 : Historique du mouvement syndical au Dahomey 8

1 - 1 - 2 : Évolution du mouvement syndical au Dahomey des origines à 1945 ... 10

1 - 1 - 3 : Le mouvement syndical du Dahomey de 1945 à 1957 12

1 - 2 : Contexte de création de l'UNSTD 14

1 - 2 - 1 : Le syndicat des employés du commerce et d'industrie du Dahomey 14

1 - 2 - 2 : Le syndicat national des enseignants du Dahomey 15

1 - 2 - 3 : Le syndicat national du personnel des cheminots spécialisés du Dahomey 16

1- 3 : L'UNSTD et ses idéaux 18

1 - 3 - 1 : Sur le plan social 18

1 - 3 - 3 : Sur le plan économique 21

CHAPITRE 2 :LES MOYENS DE LUTTE DE L'UNSTD 23

2 - 1 - Les canaux de l'UNSTD pour la propagande 24

2 - 1 - 1 : La voix de communication de l'UNSTD 24

2 - 1 - 2 : Les journaux utilisés par la Centrale 25

2 - 1 - 3 : La gazette de propagande de l'UNSTD 27

2 - 2 - Les stratégies de lutte de l'UNSTD 28

2 - 2 - 1 : Les Revendications 28

2 - 2 - 2 : Les grèves 29

2 - 2 - 3 : Les paralysies ou le boycott 30

2 - 3 - Les ressources de l'UNSTD 32
2 - 3 - 1 : Les ressources humaines 32
2 - 3 - 2 : Les ressources financières 33
2 - 3 - 3 : Les ressources matérielles 35
CHAPITRE 3 :LES ACTIONS DE L'UNSTD 36
3 - 1 - L'UNSTD et la question du Référendum. 37
3 - 1 - 1 : Les syndicats ayant voté ‹‹ non ›› au Référendum du 28 septembre 1958 37
3 - 1 - 2 : Les syndicats ayant opté pour le ‹‹ Oui ›› au référendum gaulliste du 28 septembre 1958 38
3 - 1 - 3 : L'adhésion du Dahomey à la Communauté Franco- africaine 39
3 - 2 - L'UNSTD et la création de l'État dahoméen 40
3 - 2 - 1 La naissance officielle de l'État 41
3 - 2 - 2 : Les syndicats face à l'adoption de la première Constitution 42
3 - 2 - 3 : Le Dahomey : de la fédération du Mali et de celle l'Entente 43
3 - 3: L'UNSTD et la question du transfert des compétences 44
3 - 3 - 1 : Le transfert des compétences 44
3 - 3 - 2 : Les responsables syndicaux favorables à l'indépendance du Dahomey 46
3 - 3 - 3 Indépendance du Dahomey 47
CONCLUSION 50
Références bibliographiques 54